

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 9

Artikel: Les 50 printemps de notre président central
Autor: Reichler, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les 50 printemps de notre président central

Le mercredi 13 août 1980, à Berne, lors du comité central, Markus Krapf faisait circuler discrètement, à la signature des participants, une carte de vœux pour un anniversaire. «C'est pour qui?», lui ai-je demandé. Pas pour Herbert Alboth, il a déjà été gâté, il a eu sa photo de jeune premier et ses articles en allemand et français (pourquoi pas aussi en italien, ta langue maternelle, ami Gino?) dans la Revue PC 7/8/80, qui a paru avant le 1er septembre, jour des 65 ans du secrétaire général?! Non, m'a répondu Markus. C'est dommage, c'est un peu

tard, mais personne ne le savait. C'est pour notre président central, le professeur Reinhold Wehrle, qui a eu 50 ans le 27 juillet dernier. On lui offrira une petite attention à la séance de la commission de rédaction et d'information du 27 août à Soleure et on lui présentera des vœux officiels à l'assemblée des délégués du 6 septembre à Lucerne.»

Tout cela sera du passé, chers amis, lorsque vous lisez ces lignes dans votre revue de septembre. Mais, comme le proverbe le dit: «Mieux vaut tard que jamais», je voudrais quand même présenter, en notre nom à tous et au nom de l'USPC, nos vives félicitations et nos vœux chaleureux à notre cher président central pour son premier demi-siècle!

J'aurai l'occasion de revenir plus longuement, dans un numéro de fin d'année de notre revue, sur la carrière et

l'activité féconde et importante à la tête de l'USPC du professeur Wehrle qui a pris la succession du conseiller national H. Schmitt le 22 octobre 1977, lors de l'assemblée des délégués à Genève.

Pour l'instant, je lui dis: «Heureux anniversaire, Reini, bonne santé et longue vie, pour toi, ta famille et l'USPC!»

Charles Reichler
vice-président USPC

PS. A ce même Comité central, j'ai appris encore une bonne nouvelle pour l'USPC: notre ami tessinois Claudio Righettoni ne partira pas professionnellement à l'étranger. Il sera donc toujours des nôtres, fidèle et dévoué membre du Comité central, de la commission de rédaction et d'information et de la commission romande d'information (CRI). Merci, Claudio!

calibre (1 kt), la distance nécessaire pour mettre immédiatement les blindés hors combat et atteindre la dose mortelle pour les personnes non protégées augmente dans le cas de la bombe à neutrons d'un facteur 2 approximativement alors que la distance pour les dégâts secondaires diminue d'un facteur 6.

Il est connu que, sous l'effet du choc avec des noyaux d'hydrogène, les neutrons perdent une grande quantité d'énergie. C'est bien pourquoi on utilise dans les réacteurs à eau légère de l'eau comme modérateur. Le béton, avec sa teneur en eau, ainsi que la terre et le bois sont de bons amortisseurs. En revanche, le fer et l'acier assurant une protection efficace contre le rayonnement gamma mais laissant passer les neutrons, l'équipage d'un char de combat est mal protégé. Au contraire, les ouvrages militaires de protection, souvent faits de bois recouverts d'une couche de terre, *mais surtout les constructions et les abris de protection civile présentent des coefficients de protection satisfaisants.* C'est donc précisément contre les neutrons que les remparts improvisés de terre et de sacs de sable offrent une bonne protection. Cette nouvelle arme montre à quel point il est devenu nécessaire de suivre attentivement le développement de nouveaux systèmes d'armements afin de prendre à temps les mesures qui s'imposent.

Ainsi, de l'avis du professeur Huber, la création de l'arme à neutrons ne nécessite pas une modification de la conception de la protection civile et les ouvrages de protection. Les effets

biologiques nocifs pour l'homme sont fondamentalement les mêmes, qu'il s'agisse de l'arme atomique classique ou de la bombe à neutrons. Le traitement des victimes est du ressort du Service de santé. Pour pouvoir extrapoler l'évolution de la maladie et les soins médicaux que celle-ci exige, il faudrait connaître les valeurs des doses d'irradiation, tout en étant conscient de la difficulté de mesurer ces valeurs, en particulier lorsqu'il s'agit de neutrons.

L'aspect militaire de cette analyse comparative des dangers des armes atomiques classiques et des armes à neutrons forme aussi le sujet d'un article du colonel L. C. Schreuders, membre du Collège de défense nationale à La Haye et précédemment commandant de l'Ecole royale militaire néerlandaise; cet article a paru récemment dans le Journal of Civil Defense, organe de l'Association américaine de protection civile à Starke (Floride) et traite en premier lieu de la différence des effets produits par les armes-A et ceux produits par les armes-N.

Les armes nucléaires actuelles à fission «standard», qui provoquent la chaleur, l'onde de choc et les rayonnements résiduels (ces derniers se présentant sous la forme de «retombées radioactives» de sinistre réputation) ont peu d'effet sur les véhicules blindés en raison de leur construction compacte et de leur blindage. Or il faudrait 5% de rayonnements directs pénétrant à travers le blindage pour éliminer l'équipage d'un char. Près du point d'impact, comparé aux effets

secondaires, l'effet des rayonnements est limité. Les effets secondaires indésirables, tels que chaleur, ondes de choc et retombées, s'étendent largement au-delà de la zone de rayonnement proprement dite et provoquent des victimes parmi la population et des dégâts aux immeubles.

En résumé, en cas d'utilisation de l'arme-A, l'équipage d'un char blindé est mis hors d'action par l'irradiation, alors que les effets secondaires indésirables (chaleur, ondes de choc, retombées) peuvent provoquer des victimes parmi la population civile et endommager les constructions (diagramme 1).

L'arme à neutrons, comme son nom officiel (arme à rayonnement renforcé) l'indique, présente une différence dans la répartition de la puissance, c'est-à-dire davantage de rayonne-

Mobilier
pour centres
de protection civile
études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91